Trente-cinquième Année. — N° 18 UN NUMERO 15 CENTIMES. SAMEDI 18 JANVIER 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 17 JANVIER 1890

LISEZ, PARENTS !

Un journal anti-catholique, rédigé par des libres-penseurs, le *Temps*, en arrive à des aveux bien significatifs, à propos des lois sur l'enseignement. Voici la conclusion d'un long article qu'il consacre au discours prononcé par M. de Broglie à la réunion annuelle des anciens élèves des Frères. C'est tout ce qu'il y a de plus intéressant :

« On a fait la loi de laïcisation pour affermir, disait-on, l'unité de la patrie française, pour que la jeunesse ne reçût pas deux éducations différentes. *Non seulement le but est manqué*, mais, par la précipitation qu'on a mise en cette affaire sans tenir compte de la différence des lieux et des dispositions des populations, on arrive au résultat contraire. Presque partout, une école congréganiste privée se dresse aujourd'hui contre l'école publique. Il n'y a pas seulement hostilité dans le corps enseignant ; il y a inimitié entre les élèves, et si l'on n'y prend garde, *on réussira à perpétuer en deux camps ouvertement ennemis, les enfants de la France, dont on voulait faire une seule famille.*

» Si nous étions bien avisés, nous tirerions des indications de M. de Broglie un autre enseignement. Ce qui en ressort, en effet, c'est la nécessité dans l'intérêt même de la réforme scolaire que nous avons faite et que nous avons eu raison de faire, *de mettre fin le plus tôt possible à l'antagonisme et au conflit entre cette réforme et le sentiment religieux des populations.* C'est tout à fait gratuitement que l'on donne à l'école publique un caractère officiel d'irréligion. Rien ne lui fait plus de tort auprès des familles. Tout le succès des écoles congréganistes dans certaines régions vient de là. L'interdit qui pèse, au contraire, sur les écoles publiques n'a pas d'autre cause. *Les familles se défient d'un enseignement sans principes de morale ou de religion.* On a parlé de supprimer les aumôniers dans les lycées ; le jour où cette sotte mesure serait prise, les pertes d'élèves se chiffreraient par milliers pour les établissements de l'Etat, au profit des institutions religieuses. Il faut être aveugle pour ne pas le voir. *Il n'en va pas autrement des écoles primaires.*

» D'autre part, il n'est pas moins certain que, *séparé des principes religieux, l'enseignement de la morale est bien difficile, pour ne pas dire impossible*, à donner pour des maîtres d'école. Non seulement *ils ne savent pas comment exposer ou justifier la vie morale sans Dieu*, mais encore, manquant d'élévation et de chaleur, leurs dissertations ou leurs conseils restent froids et *inefficaces*. On se souvient que le conseil municipal de Paris a émis le vœu que l'enseignement de la morale fût supprimé dans ses écoles parce que la morale n'allait jamais sans quelques semences de religion. C'est absurde, mais c'est logique. Il suit de là que *le seul moyen de vivifier l'éducation morale à l'école serait de développer le sentiment religieux dans l'âme des maîtres et des enfants.*

» Mais le temps est bien loin encore où les maîtres auront assez de religion personnelle, indépendante de tout caractère confessionnel, pour donner à leurs leçons de morale la sève et la vigueur qu'elles devraient avoir. En attendant, *il serait sage et politique de fortifier leur enseignement moral par l'enseignement religieux des ministres du culte.* Il ne s'agit point, bien entendu, d'enlever à l'école publique son caractère de neutralité confessionnelle : quoi qu'en dise M. de Broglie, l'école publique ne saurait plus devenir confessionnelle. Il s'agirait d'une mesure que beaucoup de bons esprits réclament avec nous et qui ferait plus pour la pacification de la question scolaire que tous les discours. Ce serait, en dehors des heures réglementaires de classe, d'ouvrir l'école, soit au curé, soit au pasteur, soit au rabbin, pour qu'ils vinssent y donner aux élèves que les familles leur enverraient librement l'enseignement moral et religieux qui ne peut manquer dans l'éducation publique. C'est une criante injustice, avons-nous dit, que de rendre l'école publique responsable de l'augmentation de la criminalité parmi les jeunes gens. Mais enfin *cette augmentation est un fait, un fait inquiétant et désolant à la fois. Pourquoi ne pas chercher dans la paix toutes les forces morales qui peuvent nous aider à le combattre ?* »

Voilà ce qu'imprime un journal très libre-penseur et très républicain.

N'est-ce pas la justification la plus éclatante de toutes nos critiques contre les lois scolaires ?

Mais la conclusion du *Temps* n'en pèche pas moins par la base. L'enseignement du prêtre, du rabbin, du pasteur sera toujours inefficace au point de vue religieux et moral, s'il n'est pas appuyé par l'enseignement du Maître.

Entre ce que lui dira un Maître franc-maçon ou matérialiste à qui il sera bien impossible de ne pas laisser percer son incrédulité dans ses leçons ou dans ses conversations avec ses élèves et ce qu'affirmera le prêtre ou le pasteur, que voulez-vous que pense l'enfant ? quelles assises jettera dans son cœur et dans son cerveau cet enseignement souvent contradictoire ?

Ce n'est pas encore cela qui arrêtera l'augmentation de la criminalité parmi les jeunes gens, cette augmentation qui est un fait, « un fait inquiétant et désolant à la fois » comme dit le *Temps*.

Il n'y a qu'une solution — au temps présent — à la question scolaire, c'est la solution libérale :

Laisser aux pères de familles, dans les petites communes, le libre choix entre l'enseignement religieux ou l'enseignement neutre : leur abandonner le choix de l'instituteur, sous la réserve des garanties de savoir et de moralité que l'Etat est en droit d'exiger :

Dans les villes, partager le budget de l'instruction entre les deux enseignements au prorata du nombre des élèves ;

La liberté pour tous ;

L'argent de tous à tous !

Si les catholiques voulaient plus, dans les circonstances actuelles, ils feraient acte d'imprudence et de mauvaise politique.

En refusant cela, le parti dominant commet un acte d'iniquité et il accélère l'abaissement et la décadence de la patrie française.

Dans vingt ans, disait l'année dernière, au Parlement allemand, le chef du parti socialiste, M. Bebel, la France ne sera plus en état d'engager la lutte avec l'Allemagne, par le seul fait de la diminution continue de sa population.

Déjà les résultats de la statistique épouvantent les journaux approbateurs des lois scolaires. Que sera-ce dans vingt ans ?

Dans vingt ans, il restera encore beaucoup d'électeurs parmi ceux qui ont soutenu de leurs votes les auteurs des lois scolaires depuis le 16 mai 1877 jusqu'aujourd'hui.

Ceux-là verront alors ce qu'on leur a fait faire sous le prétexte de défendre la République ; ils verront, en regardant les nouvelles couches qu'on nous élève, à quel crime anti-social et anti-patriotique ils auront contribué.

Ceux-là seulement sentiront leur conscience rassurée qui pourront se dire alors : jamais je ne me suis laissé aller un seul jour à donner mon suffrage aux hommes qui ont préparé et voté ces lois, — les plus abominables que jamais pays chrétien ait supportées !

RÉPUBLIQUE ET RÉPUBLIQUE

Les chefs du nouveau pouvoir brésilien viennent de réaliser leur première pensée en décrétant une laïcisation peu commune. L'exemple de notre première République et de son calendrier, tué sans peine au bout de peu d'années par le mépris public (1), n'a pas découragé ces vaillants, et le Brésil vient d'être doté du calendrier imaginé par Auguste Comte. Les mois s'appelleront désormais du nom des grands hommes qui symbolisent pour l'école positiviste la marche de l'humanité. Les jours de la semaine sont baptisés *Maridi, Patridi, Filidi, Fratridi, Domidi, Matridi*, enfin le jour du Seigneur est transformé en jour de l'homme, *Humanidi*.

Un pareil décret n'est pas seulement grotesque. Sans doute le dimanche ne sera pas plus institué, même au Brésil, par l'*Humanidi*, qu'il ne l'a été en France par le *Décadi*, ou les fêtes chrétiennes par les *sans-culottides*. Mais ce simple fait éclaire vivement les tendances du nouveau régime. Œuvre de sectaires, il est une déclaration de guerre aux sentiments chrétiens de la nation brésilienne. Acte politique (on peut presque dire don de joyeux avènement), on le rapprochera de ce qui reste comme le testament du régime disparu, l'abolition de l'esclavage et on se dira que si ces nouveaux maîtres exaltent l'amour de l'humanité et le mettent en almanach, ceux qu'un coup de main a chassés le mettaient en pratique, ce qui est très différent. Et quant à l'avenir de cette république naissante, on pensera qu'il serait beaucoup mieux assuré si, après avoir copié de la grande fédération américaine du Nord sa forme gouvernementale et jusqu'à son nom, elle lui avait emprunté aussi ce sentiment religieux, ce *respect du divin* qui des rangs les plus infimes du peuple aux plus hauts sommets de la hiérarchie politique, n'ont jamais cessé de caractériser aux Etats-Unis les mœurs et les institutions. C'est dans la bénédiction divine périodiquement et publiquement demandée par leurs chefs, qu'est le secret et la principale cause de l'incontestable grandeur des Anglo-Saxons du Nord. Les chefs actuels du Brésil entrent résolument et le cœur léger dans la voie opposée : ils n'invoquent pas Dieu, ils le nient et veulent effacer jusqu'à la trace de son nom. L'expérience sera curieuse, bien que pour nous son issue soit certaine. Il est malheureux qu'une fois de plus elle ait pour théâtre une de ces nations latines qui n'ont guère eu à se féliciter jusqu'ici d'avoir rompu sur tant de points avec les traditions d'où découlent pour les peuples la force et la prospérité.

Une autre République agit plus sagement. On apprendra avec plaisir qu'en Suisse le Conseil des Etats vient de voter la loi des 36 jours libres pour les employés de chemins de fer. 17 dimanches sont nécessairement compris dans ce nombre. Le dernier article de la loi édicte des amendes de 500 à 1,000 francs contre les chefs d'exploitation qui enfreindraient ses dispositions. Ce n'est qu'en mars prochain que le Conseil national (Chambre des députés) aura à se prononcer sur cette loi avant qu'elle puisse entrer en vigueur. Ce résultat fort appréciable est dû pour une large part aux persévérants efforts de la Fédération internationale pour l'observation du dimanche, dont notre confrère des Unions, M. Deluz, est l'infatigable secrétaire. La *Réforme sociale* a plusieurs fois parlé de son énergique et intelligente propagande. En France, notre *Ligue populaire pour le repos du dimanche*, qui se fonde en ce moment, peut ambitionner les mêmes améliorations si elle parvient à grouper en nombre suffisant les dévouements actifs soutenus par un total sérieux de simples adhésions pécuniaires. Mais pour que ce mouvement aboutisse, il est tout d'abord nécessaire que nos gens de bien secouent fortement leur habituelle somnolence et ne comptent pas seulement sur l'effort du voisin.

(1) Voir la très intéressante brochure publiée par notre confrère de Lyon, M. Gairal, sur *La Révolution et le calendrier*. — Lyon, Vitte, 1889.

LES FRANCS-MAÇONS DE LA CHAMBRE

On communique au *Figaro* le dénombrement suivant des francs-maçons députés :

Abeille, Audiffred.

Baïle, Barbe, Barodet, Bastid, Baulard, Boullay, Bourgeois (Dura), Bovier-Lapierre, Boysset, Brisson, Brousse, Bully, Burdeau, Bavignier.

Calvinhac, Casimir-Périer, Cavaignac, Cavalié, Cazauvieilh, Cazo, Chautemps, Chevandier, Christophle, Clémenceau, Cochery, Constans, Cousset.

Dautresme, Déandreis, Delanoue, Dellestable, Delpech, Deluns-Montaud, Denian, Depresse, Descamps, Deschanel, Desmons, Dethou, Devette, C. Dreyfus, Duchasseint, Duclaud, Ducoudray, Duval, Etienne.

Farcy, Faure, Ferry (Albert), Ferry (Emile), Floquet, Francony, Frogier de Ponlevoy.

Gaillard, Gastellier, Germain, Gerville-Réache, Gévelot, Girodet, Goirand, Granet, Graux, Guyot (Yves).

Hubbard, Hurard.

Jacquemont, Jacques, Jamais.

Labrousse, Labussière, Lacôte, de Lacretelle, Laffitte de Lajoannenque, Lagrange, Laguerre, Laisant, de Lanessan, Laporte, Lasserre, Lasbaysses, Laur, Laurencon, Lecomte, P. Legrand, Letellier, Levêque, Leydet, Leygues, Lockroy.

Madier de Montjau, Magnien, de Mahy, Maigne, Maret, Marmottan, Marty, Mathé (Allier), Mathé (Seine), Méline, Ménard Dorian, Mesureur, Millerand, Million.

Ordinaire.

Pajot, Parfait (Noël), Pelletan, Peytral, Pichon, Prévet, Prost, Proust.

Raspail, Raynal, Razimbaud, Rey, Ricard, Riotteau, Rivet, Rouvier.

Saint-Martin, Saint-Romme, Salis, Sarlat, Sarrien, Say, Siegfried, Sinon (Fidèle), Sourigues.

Tassin, Théron, Theulier, Thiers Thévenet, Thomas, Thomson, Turigny, Turrel.

Vachor, Vernhes, Vernière, Viette, Vigier, Vilar.

Waddington.

Nous ne publions ce document qu'à titre d'information, estimant cette liste tout à la fois inexacte et incomplète.

Elle est inexacte, en effet, puisque le *Figaro* s'est vu, hier, obligé d'insérer la protestation de M. Deschanel qui n'a jamais franchi le seuil d'un atelier franc-maçonnique. Ce député trouvera certainement des imitateurs. Ainsi, pour ce qui concerne le Nord, M. Pierre Legrand, très vraisemblablement, n'a jamais été initié aux travaux des loges bien qu'à notre avis il soit absolument digne de recevoir ce que les Enfants de la Veuve, dans leur argot ridicule, appellent « la vraie lumière ».

La liste, avons-nous dit, est de plus incomplète. En effet, on remarque avec étonnement l'absence de noms comme celui d'Emile Moreau, un *trente-troisième*, comme celui du F∴ Pourquery de Boisserin, député de Vaucluse, membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France et de bien d'autres que nous pourrions signaler.

Il y aurait grand intérêt à dresser la liste vraie des francs-maçons de la Chambre des députés. On verrait une énumération bien plus longue que celle du *Figaro*.

LA MARGARINE DANS LE BEURRE

Dans sa dernière séance, l'Association des chimistes belges — qui se réunit, au Palais du Midi, à Bruxelles, sous la présidence de M. le Dr Van Bastelaer, membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, et qui compte plusieurs centaines de membres, dont une centaine d'ingénieurs — s'est occupée de la question de la falsification du beurre.

M. Jorissen, professeur à l'université de Liège, secrétaire de l'Association, ouvre la discussion par la lecture d'un magnifique rapport. Il n'est pas possible, dit-il, de se prononcer sur la quantité de margarine que renferme un beurre falsifié. Il n'existe pas de réactif permettant d'évaluer en chiffres l'importance de la falsification. Jusqu'en ces derniers temps, les chimistes ont procédé à la recherche des graisses étrangères dans le beurre, le plus petit nombre en déterminant la quantité d'acides gras insolubles, les autres en dosant les acides volatils, mais tous sont d'accord pour déclarer qu'il faut renoncer en Belgique, à la prétention de vouloir évaluer l'importance de l'addition.

On a proposé de nombreux procédés pour constater la présence de la margarine dans le beurre. Parmi ces procédés, quelques-uns, dits rapides et à la portée de tous, ne méritent pas qu'on s'y arrête, et le chimiste fera toujours sagement en laissant à la ménagère le monopole de méthodes qu'il ne pourrait sérieusement défendre.

D'autres procédés ont été reconnus inefficaces. D'autres enfin n'ont pas, jusqu'à présent, reçu la sanction nécessaire.

L'honorable secrétaire produit des chiffres à l'appui de sa thèse.

M. Depaire, professeur à l'université de Bruxelles. — La question n'est pas sans importance pour l'acheteur — non pas pour le falsificateur — car le code pénal ne fait pas de distinction entre la falsification à 5 p. c. et la falsification à 50 p. c.

Il importe que de nouveaux essais d'analyse soient faits sur une large échelle. Ces essais seraient peut-être fructueux si l'on combinait diverses méthodes, qui, isolées, sont insuffisantes.

L'examen microscopique pourrait rendre de grands services, selon M. Depaire.

Un chimiste, directeur du laboratoire, conteste les bons résultats de l'examen microscopique.

Détail piquant : il a soumis à cet examen du beurre absolument pur de tout mélange et qu'il avait fabriqué lui-même. Eh bien ! à en croire le microscope, ce beurre renfermait de la margarine, quinze jours après avoir été fabriqué.

Le même examen microscopique avait attesté que ce même beurre, à l'état frais, était absolument pur, ce qui était conforme à la réalité.

M. le Dr Van Bastelaer fait remarquer qu'il ne sera possible de produire des chiffres certains sur la proportion de la margarine dans le beurre que lorsqu'on connaîtra la composition chimique du beurre des diverses contrées du pays.

Il en est un peu des analyses comme des statistiques ; le point de départ varie, et, avec lui, les résultats obtenus.

La composition du beurre dépend non seulement de la nature du sol, mais aussi de la race du bétail et de la nourriture qui lui est donnée.

Où s'arrêtera donc la falsification ? N'est-ce pas incroyable ? On falsifie non seulement le beurre, mais la margarine elle-même au moyen de graisse de cheval. On prend surtout pour cet usage les chevaux qui expirent de mort naturelle.

Mais voici que la margarine est menacée d'être reléguée au 3e plan. On nous annonce la falsification du beurre au moyen d'un autre beurre qu'on prendrait à la vue pour du saindoux de mauvaise qualité : le beurre de coco.

M. Wauters nous apprend que le beurre de coco a une saveur un peu forte qui disparaît quand il est mélangé au beurre ordinaire.

Il coûte fr. 1,25 seulement le kilo. Il a l'inconvénient grave de rancir facilement.

Déjà il se vend par grandes quantités aux fabricants de chocolat, qui le substitue au beurre de cacao.

L'assemblée décide de continuer cette intéressante discussion dans sa séance de février.

L'affaire du Portugal

Madrid, 16 janvier. — Dans un conseil tenu hier soir, les ministres ont décidé de ne pas tolérer les meetings ou les autres démonstrations de sympathie pour le Portugal, que les républicains avancés avaient projetés.

Le préfet de Madrid a obtenu des promoteurs de ces manifestations d'y renoncer dans l'intérêt des relations internationales.

Le langage de la presse continue à être très violent contre l'Angleterre.

On annonce officiellement que le roi est entré en convalescence.

Madrid, 16 janvier. — La destination de l'escadre anglaise qui se trouve, aujourd'hui à Las Palmas (Canaries) dépend de la tournure que prendra le conflit anglo-portugais.

Depuis deux semaines, cette escadre, bien qu'elle ait quitté, à plusieurs reprises, le port de Las Palmas, pour faire des exercices, reste cependant dans les eaux des Canaries, en attendant des ordres, par télégraphe, de l'amirauté.

Madrid, 16 janvier. — On assure que le nouveau ministre des affaires étrangères du Portugal adressera une note aux puissances signataires de la conférence de Berlin.

Cette note rappellera l'article 12, de l'acte de la conférence relative à l'arbitrage, à intervenir en cas de litige sur les délimitations de frontières en Afrique.

Lisbonne, 16 janvier. — Dans les centres officieux, on dément la nouvelle du *Diario populor* relative à l'abandon, parle roi de Portugal, de ses décorations anglaises.

Lisbonne, 16 janvier. — D'importantes maisons de commerce portugaises, établies au Brésil, ont télégraphié, à leurs correspondants en Europe, de ne plus embarquer de marchandises sur des navires anglais.

Oporto, 16 janvier. — Une manifestation enthousiaste a eu lieu devant le consulat d'Espagne, aux cris de : Vive l'alliance avec l'Espagne ! A bas l'alliance avec l'Angleterre !

Plusieurs anciennes maisons de commerce anglaises établies à Lisbonne, cherchent à obtenir l'adhésion des anglais, résidant au Portugal, pour protester contre l'ultimatum de lord Salisbury.

Paris, 16 janvier. — La colonie espagnole de Paris se propose de faire chanter un *Te Deum* pour le rétablissement d'Alphonse XIII.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du jeudi 16 janvier 1890

Présidence de M. PIERRE BLANC, doyen d'âge

Election des vice-présidents

M. le Président. — Voici les résultats du scrutin pour l'élection des vice-présidents.

Votants, 355 ; Blancs ou nuls, 40 ; Suffrages exprimés, 305 ; Majorité absolue, 153.

Ont obtenu : MM. de Mahy, 272 ; Develle, 270 ; Casimir-Périer, 266 ; Peytral, 217.

En conséquence, MM. de Mahy, Develle, Casimir-Périer, Peytral sont proclamés vice-présidents de la Chambre.

Nomination des questeurs

L'ordre du jour appelle le scrutin, par appel nominal, pour la nomination des trois questeurs. Il y est procédé.

M. le Président. — Voici le résultat du scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

Votants, 356 ; bulletins nuls, 17 ; suffrages exprimés, 349 ; majorité absolue, 170.

Ont obtenu : MM. Rabier, 285 voix ; Pichon, 274, Philipon, 271 ; Lavertujon, 271 ; Boissy d'Anglas, 241 ; Jumel, 232 ; de Kergorlay, 196 ; Dufaure 182.

En conséquence, MM. Rabier, Pichon, Philipon, Lavertujon, Boissy d'Anglas, Jumel, de Kergorlay et Dufaure, sont proclamés secrétaires.

La séance est suspendue à 5 heures et quart.

M. le Président. — Voici le résultat du scrutin pour la nomination des questeurs :

Votants, 333 ; bulletins blancs ou nuls, 45 ; suffrages exprimés, 288 ; majorité absolue, 145.

Ont obtenu : MM. Duclaud, 299 ; Guillaumon, 265 ; Royer, 262.

En conséquence, MM. Duclaud, Guillaumon et Royer sont proclamés questeurs.

La Chambre est constituée ; la séance est renvoyée à samedi à 3 heures, pour l'installation du bureau définitif.

SÉNAT

Suite de la séance du 16 janvier 1890

Présidence de M. KIENEZ, doyen d'âge

L'élection des vice-présidents

Voici le résultat du scrutin pour l'élection de quatre vice-présidents :

Votants, 180 : MM. Challemel-Lacour, 163 voix ; Humbert, 158 ; Bardoux, 147 ; Magnin, 135 ; voix diverses, 20.

MM. Challemel-Lacour, Humbert, Bardoux et Magnin sont proclamés vice-présidents.

Après la clôture du scrutin pour les secrétaires, on procède au vote sur les questeurs.

Les élections de secrétaires

Sont proclamés secrétaires : M. Franck Chauveau, par 142 voix ; Pradal, 138 ; Goujon 138 ; Hugot 138 ; Maze 137.

Ballottage pour M. Huon de Penanster, qui n'obtient que 54 voix.

Les élections de questeurs

Sont proclamés questeurs :

MM. l'amiral Peyron, 145 voix ; Gayot, 148 ; Cazot, 142.

Le *quorum* n'a pas été atteint au 2e tour de scrutin pour l'élection d'un secrétaire.

La séance est levée à 5 heures.

Une nouvelle séance aura lieu à 5 h. 1/4.

DEUXIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à 5 heures 15 minutes.

M. Huon de Penanster est élu secrétaire par 105 voix.

La séance est levée à 5 heures 45 minutes. Séance lundi à 3 heures.

NOUVELLES DU JOUR

La politique extérieure de la France

Paris, 16 janvier. — On lit dans le *Courrier du Soir* :

« On croit que, malgré son importance secondaire, l'interpellation Flourens, sur les pêcheries de Terre-Neuve, fournira incidemment à M. Spuller l'occasion de présenter, à la Chambre, quelques explications sur sa politique générale et de dissiper tous les doutes qui pourraient subsister, concernant l'attitude de la France, vis-à-vis de certaines puissances. »

M. J. Ferry et l'Allemagne

Paris, 16 janvier. — M. J. Ferry a obtenu de l'ambassade d'Allemagne un passe-port pour se rendre en Alsace, où il accompagne le corps de Mme Kestner, sa parente.

L'ambassade de Guillaume II a délivré, à M. J. Ferry, ce passeport avec un empressement tel qu'il est bien de le constater.

Les plus grandes facilités seront accordées à M. Ferry pendant son voyage en Alsace.

Dom Carlos et les Carlistes

Rome, 16 janvier. — Selon la *Fanfulla*, Dom Carlos, actuellement à Venise avec sa famille, a invité les carlistes à ne pas créer d'embarras au gouvernement espagnol, pendant la crise actuelle.

L'influenza

Paris, 16 janvier. — Le nombre des décès de la journée d'hier s'élève à 283, celui des inhumations pour la journée d'aujourd'hui à 237. Le service de statistique municipale a compté pendant la 2e semaine de 1890 un total de 2.065 décès au lieu de 2.683 survenus pendant la semaine précédente.

Les maladies de l'appareil de la respiration, qui avaient atteint des chiffres si élevés, ont beaucoup diminué de fréquence. La pneumonie au lieu de 505 décès n'en a causé cette semaine que 363. La broncho-pneumonie 128 au lieu de 159. La bronchite aiguë 110 au lieu de 144. La bronchite chronique 154 au lieu de 180.

Tous ces chiffres sont en baisse ; il convient de reconnaître qu'ils sont très élevés car leur total s'élève pour cette semaine à 755, tandis qu'il n'était que de 183 en moyenne pendant janvier 1889.

Dom Pedro à Cannes

Cannes, 16 janvier. — Dom Pedro est arrivé à 3 heures 1/2. Il s'est rendu à l'hôtel Beauséjour ; un grand nombre de personnes amies vêtues de deuil l'attendaient à la gare.

Condamnation de deux boulangistes

St-Dié, 16 janvier. — M. Didier, président du comité boulangiste de St-Dié, et M. Habert, secrétaire du même comité, ont été condamnés, pour délit d'excitation, attroupements et tapage, le premier, à trois mois, le second à deux mois d'emprisonnement, et chacun à onze francs d'amende.

Le vice-amiral Martin

Paris, 16 janvier. — Le vice-amiral Martin est nommé membre du conseil du bureau central météorologique.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 17 janvier

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 475	3 0/0	87 575	87 525	
106 70	4 1/2 0/0 1883	106 80	106 80	
93 45	Italien 5 0/0	93 60	93 60	
18 62	Turc 4 0/0	18 .	17 975	
470 31	Egypte 6 0/0	470 31	470 31	
71 11/16	Extérieure 4 0/0	72 3/32	71 15/16	
87 3/16	Hongrois 4 0/0	87 5/16	87 5/16	
63 1/16	Portugais 3 0/0	62 15/16	62 15/16	
97 .	Consolidés anglais	97 5/8	97 5/8	
91 1/4	Russe 1880	91 5/16	91 1/4	
93 1/16	Russe 1889	92 5/8	93 5/8	
	Sociétés de crédit			
4320 .	Banque de France	4300 ..	4300 ..	
..	Banque d'Escompte	..	518 75	
807 50	Banque de Paris	810 .	812 50	
1306 .	Crédit Foncier	1307 50	1307 50	
432 50	Crédit Mobilier	....	426 25	
713 75	Crédit Lyonnais	708 25	713 75	
535 31	Banque Ottomane	539 06	53 625	
	Chemins de fer			
1792 60	Nord	....	....	
1368 50	Paris-Lyon-Méditer.	1365 ..	....	
....	Orléans	....	....	
501 25	Autrichiens	....	502 50	
312 50	Lombards	313 75	312 50	
373 75	Nord Espagne	375 ..	372 50	
311 25	Saragosse	....	311 25	
	Valeurs diverses			
1468 75	Gaz Parisien	....	1468 75	
57 50	Métaux	....	58 75	
76 25	Panama	....	75 ..	
2272 50	Suez	2277 50	2275 ..	
	Mines			
....	Rio-Tinto	422 50	422 50	
118 ..	Tharsis	120 .	118 75	
....	de Laveta	....	....	

(*Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.*)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 17 janvier 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 50 ./.	3 0/0 amortissable	87 60 ..
92 25 ./.	3 0/0 amortissable	92 22 ..
106 65 ./.	4 1/2 0/0 1883	106 60 ./.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

M. Mermeix et les dossiers de la Haute-Cour

Paris, 17 janvier. — Une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur de M. Mermeix, député de la Seine, relativement à l'affaire des dossiers de la Haute-Cour.

La République du Brésil et la France

Paris, 17 janvier. — Les journaux de Rio-de-Janeiro, du 23 décembre, racontent que M. Gosselin, diplomate français, se rendant dans la République argentine, est allé, de la part de M. Carnot, Président de la république française, et de M. Tirard président du conseil, saluer le maréchal de Fonseca, chef du gouvernement provisoire brésilien.

Les mêmes journaux annoncent que le 7 décembre, M. Bondel, chargé d'affaires de France, présida à une fête donnée par quelques Français en l'honneur de la proclamation de la république brésilienne.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, ces faits ne seraient pas exacts.

Les cuirassiers

Paris, 17 janvier. — On a annoncé que la 3e brigade de cuirassiers, actuellement à Paris et à Versailles allait être remplacée dans ces deux villes par la 5e brigade de la même arme, aujourd'hui à Sainte-Menehould et à Vouziers.

Nous croyons cette information doublement inexacte, et voici pourquoi : d'abord il paraît décidé depuis longtemps que la 3e brigade ira à Reims et il n'est pas dès lors probable qu'on la déplace avant que les nouveaux casernements de cette ville soient achevés, et puis, en admettant même que le 3e et le 6e cuirassiers nous quittent, ce ne seront certainement pas par le 7e et le 10e qu'ils seraient remplacés, attendu que ces deux régiments viennent eux-mêmes de Paris qu'ils n'ont quitté qu'en 80, après y avoir passé, par suite de circonstances tout à fait exceptionnelles, huit ans sur douze.

L'appel des dispensés et des réservistes en 1890

Paris, 17 janvier. — Voici comment s'effectuera l'appel des dispensés et des réservistes, en 1890 :

Seront appelés à une réunion d'instruction :

1° *Au Printemps de 1890*, par ordres individuels :

Les hommes à la disposition (dispensés de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872) appartenant à la classe de 1887.

Les réservistes de la cavalerie appartenant à la classe de 1881.

2° *A l'automne de 1890* :

D'une manière générale, les réservistes de la classe 1881 (excepté ceux de la cavalerie, qui seront convoqués au printemps).

Les hommes à la disposition (dispensés de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872), appartenant à la classe 1886.

Des affiches et des avis publiés en temps utile feront connaître les dates des appels.

Les réservistes de la classe appelée appartenant aux escadrons du train des équipages, aux sections d'ouvriers d'administration et d'infirmiers, aux sections de secrétaires d'état-major, aux compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, sont convoqués, pendant le cours de l'année, à des époques fixées par les commandants de corps d'armée suivant l'intérêt du service et les circonstances locales.

Un traître

Paris, 17 janvier. — Une enquête a été prescrite par le ministre de la guerre au sujet de la vente de poudres et de munitions de guerre imputées à un lieutenant du 1er régiment étranger, passé depuis peu au 11e de ligne à Montauban.

M. le général Plessis, commandant la subdivision d'Oran, s'est rendu à Sidi-bel-Abbès pour procéder à une information contradictoire avec l'autorité judiciaire. Trois recéleurs sont déjà sous les verrous.

L'affaire a eu un retentissement énorme dans toute l'Algérie et l'armée réclame une répression énergique pour un délit, d'autant plus grand, qu'il est sans précédent de la part d'officiers.

Les grèves belges

Charleroi, 17 janvier. — Les bruits qui circulaient au sujet de nouvelles grèves sont fondés ; la situation devient menaçante, surtout dans le bassin de Charleroi. On s'attend à une nouvelle cessation de travail.

Krachs italiens

Rome, 17 janvier. — Les krachs succèdent aux krachs.

Dans la province de Bari, après la catastrophe de la banque Diana, on annonce maintenant que la banque Bianchi de Bassano vient d'être déclarée en faillite. Le passif s'élève à plus de deux millons. Le *moratorium* n'a pas été accordé, parce que l'actif est presque entièrement composé de papiers de valeur douteuse.

Famine épouvantable au Soudan. — Les troupes licenciées faute de pain

Le Caire, 17 janvier. — D'après des avis de source authentique, une famine terrible règnerait au Soudan, par suite de la sécheresse de l'automne.

La mortalité serait énorme, et les soldats auraient été licenciés, en présence de l'impossibilité de les nourrir.

Des lettres reçues de Stalin-Bey déclarent sans fondement la mort du Khalife.

Le colonel Lebel

Sedan, 17 janvier. — Une amélioration sensible s'est produite dans l'état du colonel Lebel. Les poumons sont en voie de complète guérison. Ce soir, au rapport, le lieutenant-colonel Dietrich a donné connaissance de cette amélioration au régiment.

Chez M. de Mackau

Voici une conversation d'un rédacteur du *Gaulois* avec le baron de Mackau :

« — Voudriez-vous, monsieur le baron, nous donner, pour les lecteurs du *Gaulois*, quelques détails sur l'objet de la réunion qui se prépare.

» — Quelle réunion ?

» — Mais celle qui doit avoir lieu demain chez vous, et à laquelle vous avez convié, paraît-il, toute la Droite... C'est, du moins, ce qui se disait aujourd'hui dans les couloirs du Palais-Bourbon.

» M. le baron de Mackau partit alors d'un grand éclat de rire ; puis :

» — Décidément, on ne sait qu'inventer ; il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que vous me racontez là.

» — Alors nous pouvons démentir ?

» — Sans craindre de vous tromper, assurément ; à moins toutefois que vous ne craigniez d'accorder trop d'importance à des potins sans consistance.

» Aurai-je, demain, la visite de quelques-uns de mes collègues ? C'est bien possible, mais je l'ignore. Il en est venu quatre aujourd'hui, et l'on aurait pu, par conséquent, annoncer que nous avons tenu une réunion préparatoire.

» Peut-être demain, seront-ils deux ou trois à venir me voir ; je les recevrai avec plaisir, mais je puis vous assurer que je ne les ai point convoqués.

» Je n'ai d'ailleurs aucune qualité pour provoquer une réunion quelconque ; vous savez que je désire me tenir à l'écart de toutes les combinaisons politiques : c'est vous dire que je ne suis rien moins que disposé à prendre l'initiative de la constitution d'un nouveau groupe parlementaire.

» Vous pouvez donc, si vous le jugez utile, couper les ailes à ce canard avant qu'il ait pris son vol ! »

La tunique de Nessus

Le *Petit Méridional* ayant publié une dépêche annonçant que six officiers prussiens allaient demander raison au rédacteur en chef de l'*Echo de Paris* et à M. Valentin Simond, d'un article paru dans ce journal, sous le titre : *la Tunique de Nessus*, l'*Echo de Paris* dit, qu'il n'a encore reçu aucune nouvelle de ces six officiers prussiens, qui devaient partir mardi pour Paris.

Le Portugal et M. de Bismarck

Londres, 17 janvier. — Je sais de la source la plus certaine qu'une nouvelle dépêche signée par tous les membres du nouveau cabinet portugais (excepté le général Vasco Guedes, qui ne peut pas encore être arrivé des Indes) a été envoyée hier au prince de Bismarck.

Le cabinet de Lisbonne adjure le chancelier allemand, en sa qualité de président de la Conférence de Berlin, de faire respecter l'article XII du traité de Berlin et d'aider le Portugal à convoquer une Conférence internationale pour rég